

13. Champdivers

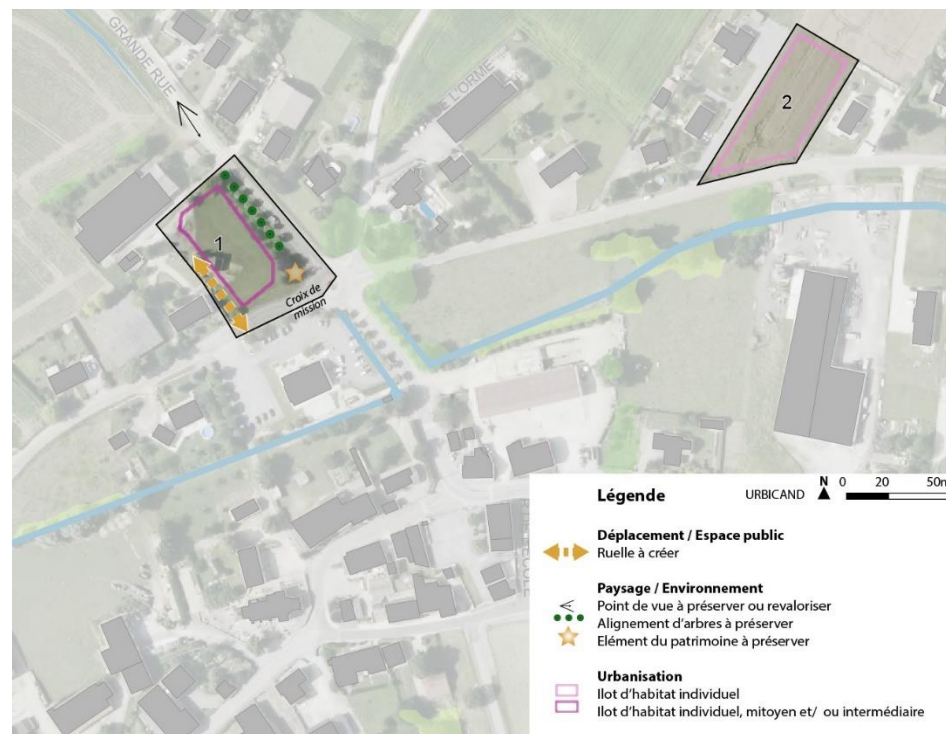
13.1 OAP « Grande rue »

Contexte

La Grande rue présente encore quelques potentiels fonciers en en renouvellement ou en densification, situés hors des périmètres agricoles.

Principes d'aménagement

- › Proposer des typologies d'habitat diversifié à proximité immédiate des équipements
- › Renforcer la qualité d'entrée de village Nord en préservant ses caractéristiques patrimoniales
- › Maintenir un espace dégagé paysager sur rue permettant des usages multiples : espace vert paysager, potagers ou encore promenade



Caractéristiques des îlots

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Ilot 1 :

- 2 à 3 logements individuels et/ou mitoyens et/ou intermédiaires
- Accès unique depuis la rue du Finage, avec un parking mutualisé perméable
- Maintien d'un espace paysager dégagé (ou plantations basses) marqué de part et d'autre de la Grande rue
- Préservation des éléments de patrimoine existants : alignement d'arbres, patrimoine (croix de mission)

Densité urbaine brute de 9 à 13 logements à l'hectare (2 200 m²)

Ilot 2 :

- 2 à 3 logements individuels
- Accès unique depuis la rue des Casernes

Objectif de 2 à 3 logements sur une superficie de 2 700 m²

Densité urbaine brute de 7 à 11 logements à l'hectare

13.2 OAP « Rue du Colombier »

Contexte

La partie Sud du village, à dominante résidentielle, permet encore quelques constructions complémentaires, sous condition d'optimiser le foncier (zone inondable en zone bleue).

Principes d'aménagement

- › Favoriser une densification douce du village par des petites opérations de logements
- › Mutualiser les accès depuis la rue

Caractéristiques des îlots

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.

Ilots 3 et 4 :

- 2 à 3 logements individuels chacun
- Accès mutualisé depuis la rue du Colombier, sauf parcelle accessible depuis la rue du Doubs
- Maintien de clôtures perméables et limitation de l'imperméabilisation des sols, conformément au PPRI

Objectif de 4 à 6 logements sur une superficie de 5 600 m²
Densité urbaine brute de 7 à 12 logements à l'hectare

